



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**



Luxembourg, le 26 avril 2005
8441/05 (Presse 101)
(OR. en)

**UE-CROATIE
CONSEIL DE STABILISATION ET D'ASSOCIATION**

(Luxembourg - 26 avril 2005)

Communiqué de presse conjoint

Le Conseil de stabilisation et d'association Union européenne (UE)-Croatie s'est réuni pour la première fois le mardi 26 avril 2005. Le président du Conseil, M. Jean Asselborn, vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères et de l'immigration du Luxembourg, conduisait la délégation de l'UE. M. Javier Solana, Haut Représentant/Secrétaire général, M. Olli Rehn, commissaire à l'élargissement, et M. l'Ambassadeur John Grant, Représentant permanent du Royaume-Uni auprès de l'UE, ont également participé à la réunion en qualité de membres de la Troïka. Mme Kolinda Grabar-Kitarović, ministre des affaires étrangères et de l'intégration européenne de la Croatie, conduisait la délégation de son pays.

Cette première réunion du Conseil de stabilisation et d'association, qui faisait suite à l'entrée en vigueur de l'accord de stabilisation et d'association entre les parties le 1^{er} février 2005, a marqué une nouvelle étape dans le renforcement des relations et de la coopération entre l'UE et la Croatie.

P R E S S E

Le Conseil de stabilisation et d'association a souligné que l'avenir de la Croatie s'inscrit dans l'UE, en tant qu'État membre à part entière. Il a rappelé que le Conseil européen de juin 2004 avait décidé que la Croatie était un État candidat à l'adhésion et qu'une conférence intergouvernementale bilatérale devait être convoquée afin d'entamer les négociations. La Croatie a fourni des informations sur les préparatifs en vue des négociations d'adhésion et sur la structure de négociation qu'elle a mise en place. L'UE a rappelé que la conférence intergouvernementale bilatérale sera convoquée d'un commun accord dès que le Conseil de l'UE aura établi que la Croatie coopère pleinement avec le TPIY.

Le Conseil de stabilisation et d'association a examiné les progrès accomplis par la Croatie dans le cadre du processus de stabilisation et d'association (PSA), notamment à la lumière du partenariat européen de septembre 2004. Le Conseil a salué l'adoption par la Croatie de son programme national pour l'intégration dans l'UE en réponse au partenariat européen.

L'UE a rappelé que, au titre de la conditionnalité prévue dans le cadre du PSA, la coopération sans restriction avec le TPIY est une condition essentielle à l'ouverture des négociations d'adhésion, et elle a engagé la Croatie à prendre les mesures nécessaires pour régler cette question sans délai. Si le retour des réfugiés reste un défi important pour la Croatie, le Conseil de stabilisation et d'association s'est félicité de l'engagement pris récemment par la Croatie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie-Monténégro à la conférence ministérielle régionale qui a eu lieu à Sarajevo en janvier 2005, de résoudre tous les problèmes en suspens liés au retour des réfugiés afin que cette question puisse être réglée définitivement d'ici la fin de 2006.

En ce qui concerne les droits des minorités, le Conseil de stabilisation et d'association a pris acte des progrès réalisés, qu'il convient de poursuivre, en particulier quant au rôle accru des minorités dans la vie publique. Pour ce qui est de la réforme du système judiciaire, malgré certaines mesures positives qui ont été prises récemment, la situation du système judiciaire et l'administration de la justice demeurent un défi majeur. Le Conseil de stabilisation et d'association s'est félicité des progrès satisfaisants que la Croatie a réalisés à cet égard et a encouragé le pays à poursuivre ses efforts positifs.

En ce qui concerne les critères économiques, le Conseil de stabilisation et d'association a salué la stabilité macroéconomique que la Croatie est parvenue à réaliser, tout en soulignant qu'elle devait poursuivre avec davantage de vigueur l'assainissement de ses finances publiques. Le Conseil a noté que la poursuite de la mise en œuvre du programme de réformes, notamment la restructuration et la privatisation des entreprises et l'amélioration du climat des affaires, devrait, à moyen terme, permettre à la Croatie de faire face à la pression concurrentielle et aux forces du marché qui sont à l'œuvre à l'intérieur de l'Union.

L'UE a noté que la Croatie a déployé des efforts significatifs pour aligner sa législation sur l'acquis communautaire, en particulier dans les domaines liés au marché intérieur et au commerce. Le Conseil de stabilisation et d'association a rappelé que ces efforts doivent être poursuivis et que la Croatie doit continuer à renforcer les structures administratives et judiciaires nécessaires à la mise en œuvre et à l'application effectives de l'acquis.

Le Conseil de stabilisation et d'association s'est félicité que la Croatie, en tant que pays candidat, bénéficiera de l'ensemble des instruments de préadhésion de l'UE. Ces instruments l'aideront à préparer son adhésion à venir dans différents domaines et entraîneront une augmentation de l'aide financière. Il a rappelé que, pour l'année 2005, la dotation financière s'est élevée à 105 millions d'euros (PHARE: 80 millions d'euros, ISPA: 25 millions d'euros).

Le Conseil de stabilisation et d'association a fait le point sur la mise en œuvre de l'accord de stabilisation et d'association et a rappelé que la pleine mise en œuvre de l'ASA aidera la Croatie à se préparer à l'adhésion à l'UE. Il a pris acte des activités menées par la Croatie en ce qui concerne la conclusion de conventions bilatérales sur la coopération régionale.

Le Conseil de stabilisation et d'association a examiné l'évolution de la situation dans les Balkans occidentaux. L'UE s'est félicitée de la contribution apportée par la Croatie à la stabilité régionale et de son rôle dans les initiatives de coopération régionale. Le Conseil a débattu de la lutte contre le terrorisme et de la non-prolifération des armes de destruction massive. À cet égard, les parties sont convenues d'adopter, dans un premier temps, une déclaration conjointe sur ces deux questions. L'UE s'est félicitée que la Croatie se rallie régulièrement aux positions communes adoptées par l'Union européenne en matière de politique étrangère et de sécurité. Elle a également salué le fait que la Croatie continue de soutenir la Cour pénale internationale et qu'elle s'est engagée à préserver l'intégrité du Statut de Rome.